YouTube poursuit sa strate̕gie de reconnaissance du droit d'auteur

Description

De \check{I} •clarant \hat{A} « sâ€TMengager dans une logique forte de soutien a \check{I} € la cre \check{I} •atior \hat{A} », le groupe internet Google, chantre du tout-gratuit, accepte non seulement de de \check{I} •programmer les \hat{A} "uvres poste \check{I} •es ille \check{I} •galement sur sa plate-forme vide \check{I} •o YouTube mais e \check{I} •galement dâ€TMen partager les revenus publicitaires avec les ayants droit, afin dâ€TMen collecter davantage, gra \check{I} , ce a \check{I} € la promotion de contenus le \check{I} •gaux.

Tandis qu'aux Etats-Unis le procès engageÌ• en 2007 par Viacom aÌ€ l'encontre de YouTube reprend, aÌ€ la faveur d'une proceÌ•dure d'appel (annonceÌ•e par le groupe de meÌ•dias le 3 deÌ•cembre 2010 de la deÌ•cision prise par un tribunal ameÌ•ricain en juin 2010) l'ayant deÌ•bouteÌ• (voir le n°16 de *La revue europe̕enne des meÌ•dias*automne 2010), Google poursuit sa politique de conciliation dans ses relations avec les auteurs.

Après l'aboutissement des premieÌ€res neÌ•gociations avec la Sacem (SocieÌ•teÌ• des auteurs, compositeurs et elediteurs de musique) en septembre 2010 (voir le nº16 de La revue europelenne des mel·diaş automne 2010), un accord a enfin el·tel· passel·, en novembre 2010, avec la SACD (Sociel·tel· des auteurs et compositeurs dramatiques), la SCAM (Socie̕teÌ• civile des auteurs multimeÌ•dias) et l'ADAGP (Socieletele des auteurs dans les arts graphiques et plastiques). La confidentialitele des modaliteles des versements a eletele respectele, comme preleceledemment avec la Sacem. Neleanmoins, ces derniers devraient el, tre calculeles sur la base des recettes publicitaires collecteles par Google sur YouTube, sur le model€le de l'accord passel• en 2008 avec le site de partage de videl•os francl§ais Dailymotion, lequel reverse del•sormais 5 % de son chiffre d'affaires aux sociel•tel•s de gestion collective des droits d'auteur. Si le chiffre d'affaires mondial de YouTube est e̕valueÌ• aÌ€ preÌ€s d'un milliard de dollars en 2010, la somme reversel•e aux sociel•tel•s d'auteurs serait lel•gel€rement infel•rieure al€ 10 % des revenus du site en France. L'accord porte sur la peleriode allant de juin 2007, date de lance- ment de YouTube en France, jusqu'en 2013. Google offre elegalement la possibilitele aux auteurs de toucher une partie des revenus publicitaires gelenelereles par la vente de l'audience de leurs videles aux annonceurs. Du col,tele des auteurs, la mise en Å"uvre de cet accord pourrait durer environ un an. En effet, tout ne semble pas se rel•gler rapidement, puisque les ayants droit se plaignent de n'avoir rien percl§u depuis les premiers accords signeles entre les plates-formes videleo et les socieleteles de gestion collective des droits d'auteur.

Les chiffres annoncel•s par Google sont vertigineux. Avec une accel•lel•ration du nombre de videl•os mises en ligne depuis le del•but de l'annel•e 2010 et son doublement au cours des deux derniel€res annel•es, YouTube del•nombre quelque 35 heures de videl•os postel•es par minute en novembre 2010. La plate-forme a d'ailleurs invitel• ses 500 millions d'utilisateurs mensuels dans le monde al€ faire plus encore en

La revue européenne des médias et du numérique

diffusant jusqu'à 48 heures de videÌ•os par minute, le cap de l'eÌ•quivalent d'une journeÌ•e (24 heures) de videÌ•os par minute ayant eÌ•teÌ• franchi en mars 2010. Selon Hunter Walk, directeur de la gestion de produit de YouTube, aÌ€ raison de 50 400 heures de videÌ•os mises en ligne par jour, la plate-forme diffuse plus de programmes en 30 jours que trois grandes chail, nes de telè•lelè•vision el•mettant 365 jours par an et 24 heures sur 24 depuis 60 ans.

Plus de deux milliards de videlios sont visionnelios chaque jour sur YouTube, parmi lesquelles une grande majoritelio de crelionis d'amateurs au format court et de qualitelio passablement meliodiocre. En acceptant de relionuneliorer des contenus professionnels, Google, dont l'essentiel du chiffre d'affaires provient des annonceurs, pourra leur proposer en toute leliogalitelio des contenus au format long et de qualitelio, susceptibles par conselionent de gelioneliorer une audience haut de gamme. D'autant plus que le visionnage de videlios relionunelioreliones par la publicitelio a augmentelio de 50 % en un an, soit 2,5 milliards de contenus par semaine en octobre 2010.

Selon cette nouvelle strate̕gie « payante », Google a passeÌ• des accords avec certaines chaiÌ,nes de teÌ•leÌ•vision dont les programmes sont en libre acceÌ€s sur YouTube, comme Channel 4 au Royaume-Uni, France 24 et Arte en France.

Pour parfaire sa nouvelle politique d'entente avec les socie̕teÌ•s d'auteurs, le groupe Google s'est engageÌ• aÌ€ lutter contre le piratage sur Internet. En deÌ•cembre 2010, quatre mesures ont eÌ•teÌ• annonceÌ•es sur un blog de Google pour accroiÌ,tre la protection des droits d'auteur sur ses sites. Elles devraient prendre effet dans les prochains mois. PremieÌ€re mesure : reÌ•duire aì€ moins de 24 heures le temps de reÌ•ponse neÌ•cessaire aì€ l'exeÌ•cution des demandes de retrait des contenus illeÌ•galement posteÌ•s, graÌ,ce notamment aì€ des outils permettant de mieux les signaler. Jusqu'ici, les ayants droit se plaignaient d'un temps de latence trop long. DeuxieÌ€me mesure : rendre les contenus leÌ•gaux plus directement accessibles dans les pages de reÌ•sultats en ameÌ•liorant leur indexation par le moteur de recherche. TroisieÌ€me mesure : supprimer de son option de saisie automatique des requeÌ,tes les termes qui sont lieÌ•s au piratage des Å"uvres proteÌ•geÌ•es par le droit d'auteur (Torrent, Megaupload...). Enfin, quatrieÌ€me mesure : ameÌ•liorer le repeÌ•rage, notamment avec l'aide des ayants droit, des sites pirates clients d'AdSense, la reÌ•gie publicitaire de Google, afin de fermer leur compte.

Del•but del•cembre 2010, les organisations reprel•sentatives des producteurs de cinel•ma et de tel•lel•vision ont manifestel• leur mel•contentement pour avoir el•tel• tenues al€ l'el•cart des nel•gociations entre les auteurs et Google. La Sociel•tel• civile des auteurs rel•alisateurs producteurs (ARP), le Syndicat des producteurs indel•pendants (SPI), l'Union des producteurs de films (UPF) ainsi que la Confel•del•ration des producteurs audiovisuels (CPA rassemblant 200 adhel•rents des syndicats SPECT, SPFA et USPA) ont rappelel• dans un communiquel• qu'en tant que producteurs, ils sont les cessionnaires exclusifs des droits d'exploitation des Å"uvres, comme il est stipulel• dans les contrats qu'ils concluent avec les auteurs et conformel•ment aux dispositions lel•gales. Selon la CPA, les accords annoncel•s ne peuvent s'appliquer, le cas el•chel•ant, qu'aux seuls programmes que Google aurait el•tel• autorisel• al€ diffuser par le producteur, et sous rel•serve que les contrats d'auteurs affel•rents stipulent une rel•munel•ration

directe des auteurs selon ce type dâ \in TMexploitation. En tant que titulaires du droit dâ \in TMautoriser ou dâ \in TMinterdire lâ \in TMexploitation de leurs Å"uvres, les producteurs demandent que cet accord leur soit communique dans les plus brefs de leurs de

Les producteurs cine l'ematographiques et audiovisuels s'inquie l'€tent particulie l'€rement du contenu de cet accord qui pourrait concerner la vide l'eo al € la demande (voi infra). Les socie l'et l'es de gestion collective des droits d'auteur signataires auraient ainsi indique l'e al € leurs membres qu'une re l'emune l'eration leur serait verse l'e lorsque des distributeurs ou des producteurs exploiteront leurs Å "uvres sur YouTube. La CPA de l'enonce « la confusion entretenue par certaines socie l'et e l'es d'auteurs entre un me l'ecanisme d'organisation de la re l'emune l'eration des auteurs et une licitation collective A, laquelle aurait pour conse l'equence « de mettre en pe l'eril toute l'e l'economie du financement de la production de tous les programmes audiovisuels, en compromettant notamment les exclusivite l'es accorde l'es aux diffuseurs ayant permis ce financement... ». Pour conclure et suivant le titre du communique l'e du CPA date l'e du 6 de l'ecembre 2010, «Accords entre YouTube et les socie l'et e l'es d'auteurs : rien n'est re l'egle l'A ».

Le 15 del•cembre 2010, le tribunal de grande instance de Crel•teil a condamnel• YouTube al€ payer 150 000 euros d'amende « pour contrefacl§ on » al€ la suite d'une plainte de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). «La sociel•tel• YouTube a diffusel• sur son site des contenus INA sans l'accord de ce dernier et n'a pas mis en place un dispositif empel, chant leur remise en ligne. Par ailleurs, le tribunal fait injonction al€ YouTube d'installer sur son site un systel€me de filtrage efficace et immel•diat des videl•os dont la diffusion a el•tel• ou sera constatel•e par l'IN», indique le communiquel• de l'INA. L'affaire remonte al€ la fin 2006 et porte sur 3 000 contenus signalel•s par l'INA al€ YouTube, principalement des el•missions de variel•tel•. A cette el•poque YouTube ne proposait pas encore la technologie Content ID permettant d'identifier facilement les contenus protel•gel•s afin de les retirer. L'INA est propriel•taire d'une technologie concurrente Signature, utilisel•e notamment par le site de partage videl•o francl§ais Dailymotion.

Sources:

- « YouTube : chaque minute, 35 heures de videÌ•o sont mises en ligne », AFP, tv5.org, 11 novembre 2010.
- « YouTube signe avec trois socieÌ•teÌ•s de droits d'auteur », CeÌ•cile Ducourtieu‰, Monde, 26 novembre 2010.
- « YouTube normalise ses relations avec les auteurs », Nicolas Rauline, *Les Echos*, 26-27 novembre 2010.
- « Google veut se refaire une image aupreÌ€s des ayants droit », BenoiÌ,t MeÌ•li, journaldunet.com, 3 deÌ•cembre 2010.
- « Piratage sur YouTube : Viacom fait appel », Baptiste Rubat du MeÌ•rac, journaldunet.com, 6 deÌ•cembre 2010.
- « Accords entre YouTube et les socieÌ•teÌ•s d'auteurs : rien n'est reÌ•gleÌ•! », communiqueÌ•

de presse de la CPA, uspa.fr, 6 del·cembre 2010.

- « Accord entre YouTube et les auteurs : les producteurs de cineÌ•ma protestent », AFP, tv5.org, 7 deÌ•cembre 2010.
- « YouTube condamneÌ• aÌ€ verser 150 000 euros aÌ€ l'INA », Alexandre Hervaud, ecrans.fr, 16 deÌ•cembre 2010.

Categorie

- 1. Droit
- 2. Un trimestre en Europe

date créée

21 décembre 2010

Auteur

francoise